

PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2024

Le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire le 16 septembre 2024 à 19h00 sous la présidence de M. Bernard LENSEL, Maire.

Etaient présents : Bertrand VAILLOUD, Louis BERTHET-BONDET, Odile GOIFFON-COCHE, Philippe VION-DURY, Raphaël JACQUIOT, Christophe TISSERANT, Alain RAYNAUD, Christine TRONCY, Samuel BECOT ;

Absents excusés : Véronique MAYOT (pouvoir à Bertrand VAILLOUD), Emmanuel ANDRE (pouvoir à Christine TRONCY) Ludovic GHERARDI (pouvoir à Odile GOIFFON-COCHE), Romain PERILLAT;

Date de la convocation: 10/09/2024

Secrétaire de séance : Christine TRONCY

La séance est ouverte à 19h00.

Le procès-verbal du conseil du 9 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

Le conseil étudie les affaires suivantes :

Le point à l'ordre du jour concernant le règlement et les prix des columbariums est reporté au prochain conseil par manque d'information pour décider des prix.

I/ DELEGATIONS DE COMPETENCE DU CONSEIL AU MAIRE

Monsieur le Maire présente au conseil trois DIA reçue depuis la dernière séance pour laquelle la commune n'a pas préempté :

- Vente Mme Muriel RATTIER/ M. Cédric MALBRANQUE : parcelle ZB 135, de 13 090m2, bâti sur terrain propre situé rue le du Carre ;
- Vente Mme Anne-Lise TARDY épouse ROUSSELLE et M. Philippe ROUSSELLE/ M. Michael FOLLET: parcelles 300 AD 202, 300 AD 207, 300 AD 208, de 1 351m2, terrain à bâtir situé rue le Bief à la Dame;
- Vente Mme Geneviève QUELIN et M. Bernard ASSUMEL-LURDIN/ Mme Clara ALOMBERT et M. Lucas CRAUSAZ: parcelles 300 AE 217, 300 AE 327, 300 AE 329, 300 AE330 de 1 458m2, bâti sur terrain propre situé rue la Chenaz.

II/ CONVENTION COMMUNE/ COCHONNET MONTAGNARD

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de convention, à intervenir avec l'association du Cochonnet Montagnard, pour l'utilisation d'un terrain communal situé au plan d'eau de LALLEYRIAT, commune de le POIZAT-LALLEYRIAT pour la mise en place et l'utilisation de terrains de pétanque et de jeu provençal pour une durée de quatre ans à compter du 16/09/2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la convention.

Monsieur le Maire présente également l'arrêté municipal règlementant l'utilisation de ces terrains pour tous les utilisateurs (association et public). Suite à la demande de M. Alain RAYNAUD, il est rajouté dans l'article 4 que l'association du Cochonnet Montagnard a priorité d'utilisation sur les terrains (jours et horaires à définir par l'association). Il est également ajouté à l'article 9 que la circulation de tous les véhicules, même le modélisme, est interdite sur les terrains.

III/ LOCATION LOGEMENT ETUDIANT

L'école Robert Moretti de Le Poizat-Lalleyriat a été sélectionnée pour accueillir une étudiante américaine, Mme Katerine GOLAB, en tant qu'assistante de langue.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de lui louer l'appartement communal 300 rue la Traversée dans la mairie annexe du Poizat pour une durée de 7 mois à compter du 1^{er} octobre 2024 et pour une somme mensuelle de 200€ + 50€ de charges.

IV/ CONVENTION DE SERVITUDE VOIE COMMUNAL AUX GRANGES

Afin de mettre aux normes l'assainissement de son habitation, M. Jean-Luc JACQUIOD a besoin de créer une canalisation reliant son logement situé sur la parcelle 300 AC 269 et la future fosse toutes eaux qui sera située sur la parcelle 300 AC 348. Pour cela la canalisation doit traverser la voie communal « rue les Carvins » séparant ces deux parcelles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la convention de servitude avec M. Jean-Luc JACQUIOD concernant le voie communale « rue les Carvins ».

Le prochain conseil municipal aura lieu le 14/10/2024, sous réserve que le nombre de points à l'ordre du jour soit suffisant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h35.

Don Oche

Les Conseillers Municipaux,

Le Maire, Bernard LENSEL.